



Commission des solidarités

4512 - Insertion sociale

Financement 2011 des structures en charge de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA

Rapport n° CP/2011/741

Service gestionnaire :

Service de l'insertion et de l'emploi

Résumé :

Le Conseil Général du Bas-Rhin accorde chaque année des aides financières aux structures en charge de l'insertion des bénéficiaires du RSA.

Tel est le cas des opérateurs mettant en œuvre l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA.

La loi du 1^{er} décembre 2008 relative au RSA, désigne le Conseil Général comme pilote de ce dispositif. Dans ce cadre, il doit prévoir un accompagnement, social ou professionnel, pour tout bénéficiaire du RSA soumis à cette obligation.

L'accompagnement social est proposé aux personnes ayant des problèmes périphériques les empêchant de mener toute recherche ou préparation à l'emploi. Les parcours s'articulent alors autour de la résolution de freins tenant notamment aux conditions de logement, à l'absence de logement ou à l'état de santé des bénéficiaires.

Cet accompagnement est assuré d'une part par les travailleurs sociaux des unités territoriales d'action médico-sociale du Conseil Général et de la Ville de Strasbourg. Il est d'autre part délégué à un certain nombre de référents de parcours, auxquels le Conseil Général du Bas-Rhin accorde des aides financières afin de mettre en œuvre des prestations d'accompagnement social.

Un cahier des charges spécifique précise les modalités d'intervention de ces opérateurs, les attendus de l'accompagnement social, ainsi que la capacité d'accueil de chaque structure. Au total, 1 311 places d'accompagnement sont ainsi financées.

Le montant total des subventions 2011 au titre de l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA s'élèverait à 1 227 569 € sachant qu'une avance de 644 909,50 € a été versée, suite à la commission permanente du 3 janvier 2011. Le solde à verser serait ainsi de 582 659,50 €. Le tableau joint en annexe précise le nom des structures, ainsi que les montants correspondants proposés.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30763	017-65737-561	400 000,00 €	226 440,50 €	122 309,50 €
30765	017-6574-561	934 000,00 €	462 650,00 €	460 350,00 €

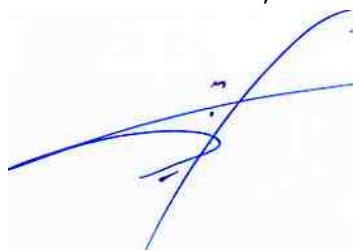
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide le versement de 582 659,50 € au titre des soldes de subventions 2011 pour l'ensemble des structures en charge de l'accompagnement social figurant aux tableaux annexés.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer les avenants correspondants. Ces avenants sont conclus avec les bénéficiaires sur la base des avenants types approuvés par délibération n° CP/2010/759 du 8 novembre 2010.

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL